

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN**

**RÈGLEMENT NUMÉRO DEUX CENT QUARANTE DEUX (242) :
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, PARTIE
DU CHEMIN DE LA CONCESSION, DU CHEMIN DES ALLUMETTES, DU
CHEMIN DES PINS ET PARTIE DU CHEMIN DU CANTON DE LA
RIVIÈRE ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**

Attendu que la municipalité de Saint-Paulin désire effectuer des travaux de pavage, sur une partie du chemin de la Concession, sur le chemin des Allumettes, sur le chemin des Pins et sur une partie du Canton de la Rivière;

Attendu que les travaux seront financés par un emprunt à long terme;

Attendu qu'avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné par monsieur le conseiller Claude Frappier lors de la séance ordinaire du 11 février 2016.

Attendu qu'une copie du projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins 2 jours juridiques avant la présente séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture;

Attendu que le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée au cours de la présente séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Frappier, appuyé par monsieur Jacques Frappier, et il est résolu d'adopter le règlement numéro deux cent quarante-deux (242) intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'ASPHALTAGE, PARTIE DU CHEMIN DE LA CONCESSION, DU CHEMIN DES ALLUMETTES, DU CHEMIN DES PINS ET PARTIE DU CHEMIN DU CANTON DE LA RIVIÈRE ET L'EMPRUNT NÉCESSAIRE**. Le présent règlement décrète et statue ce qui suit, savoir :

ARTICLE 1 TRAVAUX AUTORISÉS

Le conseil est autorisé à effectuer les travaux d'asphaltage sur le chemin de la Concession , partie partant de la voie ferrée en direction sud-est, sur une distance d'environ 450 mètres linéaires, sur le chemin des Allumettes, environ 3,7 kilomètres, sur le chemin des Pins, environ 400 mètres linéaires et sur le chemin du Canton de la Rivière, partie comprise entre la Grande-Ligne, jusqu'à la résidence portant le numéro civique 3671, sur une distance d'environ 250 mètres, selon l'estimation préliminaire préparée par Les Services exp inc. dossier SPLM-00231793, en date du 26 février 2016, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe A.

ARTICLE 2 DÉPENSES AUTORISÉES

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 1 239 117 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 EMPRUNT

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 1 239 117 \$ sur une période de vingt ans.

ARTICLE 4 CLAUSE DE TAXATION

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport à cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et par laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

=====

Conformément à l'article 164 du Code municipal, monsieur le maire soumet le règlement numéro deux cent quarante-deux (242) au vote des membres du conseil municipal.

Se prononcent en faveur de l'adoption du règlement, les conseillers Charles Bergeron, André St-Louis, Claude Frappier, Jacques Frappier et Mario Lessard.

Madame la conseillère Laurence Requilé vote contre l'adoption du règlement numéro deux cent quarante-deux (242),

Monsieur le maire n'exerce pas son droit de vote.

Le règlement numéro deux cent quarante-deux (242) est donc adopté à la majorité, 5 en faveur et 1 contre.

Adopté majoritairement à Saint-Paulin, ce deuxième jour de mars deux mille seize.

Signé _____ maire

Signé _____ secrétaire-trésorier

ANNEXE A

Estimation préliminaire

PROPRIÉTAIRE/CLIENT : Municipalité de Saint-Paulin

Projet : Travaux d'asphaltage 2016-2017

N° de dossier : SPLM-00231793

Date: 2016-02-25



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (a x b)
1,0	Ch. De la concession (L= 450 m, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					
1,1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	forfait	1		500,00 \$	500,00 \$
1,2	Nettoyage des accotements	m.lin	900		1,20 \$	1 080,00 \$
1,3	Nettoyage de fossé	m.lin	900		10,00 \$	9 000,00 \$
1,4	Scarification et compaction du matériel en place	m²	3000		0,50 \$	1 500,00 \$
1,5	Fourniture, transport, mise en place et compaction de pierre concassée MG-20 pour rechargement (300 mm)	t.m.	2800		15,50 \$	43 400,00 \$
1,6	Préparation et ajustement avant pavage	m²	2900		1,00 \$	2 900,00 \$
1,7	Enrobé bitumineux ESG-14, 190 kg/m²	t.m.	600		92,00 \$	55 200,00 \$
1,8	Fourniture, transport, mise en place et compaction de la pierre concassée MG-20b pour accotement (pierre de carrière grise)	t.m.	50		22,00 \$	1 100,00 \$
1,9	Raccordement d'entrées charretière - Entrées en gravier (pierre de carrière grise)	m²	160		15,00 \$	2 400,00 \$
1,10	Marquage de la chaussée (ligne centrale)	forfait	1		450,00 \$	450,00 \$
	Sous-total des travaux					117 530,00 \$
	Imprévus 10 %					11 753,00 \$
	Sous-total					129 283,00 \$
	Frais contingents 20 %					25 856,60 \$
	Sous-total					155 139,60 \$
	Taxes nettes 4,9875 %					7 737,59 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION					162 877,19 \$

Estimation préliminaire

PROPRIÉTAIRE/CLIENT : Municipalité de Saint-Paulin

Projet : Travaux d'asphaltage 2016-2017

N° de dossier : SPLM-00231793

Date: 2016-02-25



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (a x b)
2,0	Rg. Des Alumettes (L= 3700 m, larg= 7,0 m , acc= 0,45 m)					
2,1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	forfait	1		8 000,00 \$	8 000,00 \$
2,2	Scarification et compaction du matériel en place	m²	29300		0,50 \$	14 650,00 \$
2,3	Fourniture, transport, mise en place et compaction de pierre concassée MG-20 pour rechargement (50 mm)	t.m.	4200		15,50 \$	65 100,00 \$
2,4	Préparation et ajustement avant pavage	m²	25900		1,00 \$	25 900,00 \$
2,5	Enrobé bitumineux ESG-14, 190 kg/m²	t.m.	5425		92,00 \$	499 100,00 \$
2,6	Fourniture, transport, mise en place et compaction de la pierre concassée MG-20b pour accotement (pierre de carrière grise)	t.m.	700		22,00 \$	15 400,00 \$
2,7	Raccordement d'entrées charretière					
	- Entrées en gravier (pierre de carrière grise)	m²	350		15,00 \$	5 250,00 \$
	- Entrées en pavage	m²	60		40,00 \$	2 400,00 \$
2,8	Marquage de la chaussée (ligne centrale)	forfait	1		3 700,00 \$	3 700,00 \$
2,9	Déboisement	m.lin.	350		15,00 \$	5 250,00 \$
	Sous-total des travaux					644 750,00 \$
	Imprévus	10 %				64 475,00 \$
	Sous-total					709 225,00 \$
	Frais contingents	20 %				141 845,00 \$
	Sous-total					851 070,00 \$
	Taxes nettes	4,9875 %				42 447,12 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION					893 517,12 \$

Estimation préliminaire

PROPRIÉTAIRE/CLIENT : Municipalité de Saint-Paulin
 Projet : Travaux d'asphaltage 2016-2017
 N° de dossier : SPLM-00231793

Date: 2016-02-25



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (a x b)
3,0	Chemin du canton de la rivière (L = 250, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					
3,1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	forfait	1		500,00 \$	500,00 \$
3,2	Nettoyage des accotements	m.lin	500		1,20 \$	600,00 \$
3,3	Nettoyage de fossé	m.lin	100		10,00 \$	1 000,00 \$
3,4	Scarification et compaction du matériel en place	m²	1750		0,50 \$	875,00 \$
3,5	Fourniture, transport, mise en place et compaction de pierre concassée MG-20 pour rechargement (50 mm)	t.m.	250		15,50 \$	3 875,00 \$
3,6	Ajustement des regards	unité	1		1 500,00 \$	1 500,00 \$
3,7	Préparation et ajustement avant pavage	m²	1600		1,00 \$	1 600,00 \$
3,8	Enrobé bitumineux ESG-14, 190 kg/m²	t.m.	335		92,00 \$	30 820,00 \$
3,9	Fourniture, transport, mise en place et compaction de la pierre concassée MG-20b pour accotement (pierre de carrière grise)	t.m.	35		22,00 \$	770,00 \$
3,10	Raccordement d'entrées charretière - Entrées en gravier (pierre de carrière grise)	m²	100		15,00 \$	1 500,00 \$
3,11	Marquage de la chaussée (ligne centrale)	forfait	1		250,00 \$	250,00 \$
	Sous-total des travaux					43 290,00 \$
	Imprévus 10 %					4 329,00 \$
	Sous-total					47 619,00 \$
	Frais contingents 20 %					9 523,80 \$
	Sous-total					57 142,80 \$
	Taxes nettes 4,9875 %					2 850,00 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION					59 992,80 \$

Estimation préliminaire

PROPRIÉTAIRE/CLIENT : Municipalité de Saint-Paulin

Projet : Travaux d'asphaltage 2016-2017

N° de dossier : SPLM-00231793

Date: 2016-02-25



Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (a x b)
4,0	Chemin des Pins (L= 400 m, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					
1,1	Maintien de la circulation et signalisation des travaux	forfait	1		800,00 \$	800,00 \$
1,2	Nettoyage des accotements	m.lin	800		1,20 \$	960,00 \$
1,3	Nettoyage de fossé	m.lin	800		10,00 \$	8 000,00 \$
1,4	Scarification et compaction du matériel en place	m²	2800		0,50 \$	1 400,00 \$
1,5	Fourniture, transport, mise en place et compaction de pierre concassée MG-20 pour rechargement (150 mm)	t.m.	1300		15,50 \$	20 150,00 \$
1,6	Préparation et ajustement avant pavage	m²	2600		1,00 \$	2 600,00 \$
1,7	Enrobé bitumineux ESG-14, 190 kg/m²	t.m.	550		92,00 \$	50 600,00 \$
1,8	Fourniture, transport, mise en place et compaction de la pierre concassée MG-20b pour accotement (pierre de carrière grise)	t.m.	50		22,00 \$	1 100,00 \$
1,9	Raccordement d'entrées charretière - Entrées en gravier (pierre de carrière grise)	m²	170		15,00 \$	2 550,00 \$
1,10	Marquage de la chaussée (ligne centrale)	forfait	1		400,00 \$	400,00 \$
	Sous-total des travaux					88 560,00 \$
	Imprévus 10 %					8 856,00 \$
	Sous-total					97 416,00 \$
	Frais contingents 20 %					19 483,20 \$
	Sous-total					116 899,20 \$
	Taxes nettes 4,9875 %					5 830,35 \$
	MONTANT TOTAL DE L'ESTIMATION					122 729,55 \$

Estimation préliminaire



PROPRIÉTAIRE/CLIENT : Municipalité de Saint-Paulin

Projet : Travaux d'asphaltage 2016-2017

N° de dossier : SPLM-00231793

Date: 2016-02-25

Article	Description du travail	Unité	Quantité estimée (a)	Quantité exécutée	Prix unitaire (b)	Montant total calculé (a x b)
Résumé						
1,0	Ch. De la concession (L= 450 m, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					162 877,19 \$
2,0	Rg. Des Alumettes (L= 3700 m, larg= 7,0 m , acc= 0,45 m)					893 517,12 \$
3,0	Chemin du canton de la rivière (L = 250, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					59 992,80 \$
4,0	Chemin des Pins (L= 400 m, larg= 6,4 m , acc= 0,3 m)					122 729,55 \$
						1 239 116,65 \$

Les Services exp. Inc.

par : Louis Adam, ing. jr.
N° O.I.Q. : 5066054

Véifié par: Éric Fournier, ing.
N° O.I.Q. : 126 580